



N°10 – 03/08/2023 d'après le : **Bulletin de Santé Végétal Cahors (Lien)**

A retenir

Stade phénologique : Nous sommes maintenant à mi véraison.



Fargues



Prayssac



Anglars J



VENDREDI 04	SAMEDI 05	DIMANCHE 06	LUNDI 07	MARDI 08	MERCREDI 09	JEUDI 10
14° / 22°	12° / 24°	14° / 25°	13° / 27°	14° / 27°	15° / 29°	17° / 32°
▲ 15 km/h 40 km/h	▶ 15 km/h	▶ 15 km/h	▼ 10 km/h	▼ 10 km/h	▼ 15 km/h	◀ 15 km/h

source : mteorance

Mildiou : Restez vigilant pour garder un feuillage fonctionnel et préservez les jeunes feuilles.

Black rot : Le stade de sensibilité est terminé, soyez vigilants cet hiver pour éliminer les momies.

Eudémis : Des perforations sont visibles le vol de G3 démarre juste.

Cicadelles : Les populations montent nous pouvons facilement observer des grillures.

Flavescence dorée : Dates de traitement T3 20 juillet au 5 août sur les 3 communes concernées.

État sanitaire du Vignoble

Secteur	Stade moyen	Mildiou	Black-Rot	Oïdium	Botrytis	Eudémis	Cicadelles
Vallée							
Vallée Ouest	Mi véraison	+++	-	-	++	++	++
Vallée Est		+++	-	-	++	++	++
Plateau							
Plateau Ouest	Mi véraison	+++	-	-	++	++	++
Plateau Est		+++	-	-	++	++	++
+ - Niveau de vigilance		Préservez le feuillage au maximum	Fin de sensibilité	Stade de sensibilité terminé	Effeuilage toujours possible	Début de G3 et perfo visibles	Développement en cours et grillures visibles

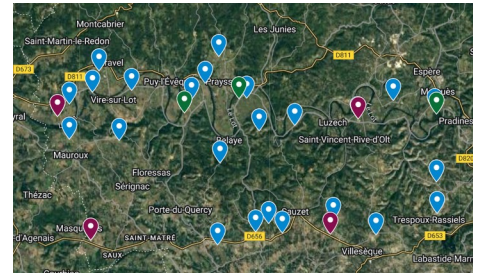


Eudémis :

Le 3^e vol débute, il est important de bien positionner les produits.

Les perforations sont visibles mais peu présentes.

Pour consulter le relevé des pièges mutualisés entre tous les acteurs locaux : [Lien](#)



Jeunes plants en Agriculture Biologique :

Dans le cadre de l'arrivée d'offres en plants biologiques sur le marché et afin de favoriser leur utilisation, leur statut évolue en passant de l' « Autorisation Générale » à la « Dérogation Possible » à partir du 31 juillet 2023.

Comme pour les semences, cela signifie qu'il sera nécessaire d'utiliser les plants disponibles sur la base de données, si les plants présents correspondent au besoin en termes de quantité et de qualité de plant. Dans le cas contraire, il sera possible de demander une dérogation pour pouvoir utiliser des plants issus de l'agriculture conventionnelle.

En ce qui concerne la procédure à réaliser, elle varie très peu par rapport à l'actuelle Autorisation Générale, il sera nécessaire de cliquer sur le bouton « Demander une dérogation » à la place d' « Enregistrer le besoin ».

Actuellement, les offres disponibles le sont « à date » et l'obtention de la dérogation est possible. Au moment où une offre sera disponible « en direct » pour un couple porte-greffe/greffon, il ne sera plus possible d'appuyer sur « Demander une dérogation », comme pour les semences. Ainsi, la demande de dérogation doit impérativement être effectuée avant la commande, afin de s'assurer que la marchandise voulue n'est pas disponible et que la dérogation soit faisable.

Quelques remarques : et pour aller plus loin ([Lien Semences biologiques.org](https://www.semencesbiologiques.org))

- Si le couple porte-greffe – variété (ou cépage) n'existe pas encore sur la base, il est possible de « Demander une réclamation » à l'écran d'accueil du site afin de l'y ajouter.
- Pour les plants déjà commandés à l'avance qui seraient présent sur la base, il suffira de démontrer à l'organisme certificateur que l'enregistrement ou la demande de dérogation ait été effectuée en amont.
- L'interface de la base de données doit évoluer à court terme pour améliorer son ergonomie et rendre plus lisibles toutes les informations relatives aux plants.



VITILOT PROTECTION



Préconisations

Privilégiez des produits mixtes Cicadelles tordeuses pour préserver le feuillage et garder une qualité sanitaire correcte du raisin.

Vous pouvez également adapter vos doses avec l'outil [OPTIDOSE\(lien\)](#) de l'IFV. Attention aux DSR, ZNT (cours d'eau) et DAR lors de vos choix de produits.

[Le document de référence pour la campagne 2023 et les méthodes alternatives en viticulture \(Lien\).](#)

!! au DAR	En conventionnel :				
	Mildiou	Black Rot	Oidium	Insecticides	Botrytis
1	Cuivre 400gr + Phosetyl ou Phosphonates	Soufre 4kg		Argiles/Talc 8kg	Prolectus 1
2	Nordox 0,5			Marvik Flo 0,25	Mevalone 3
3	BB 2,5			Uppercut 0,4	Armcarb 3
4	Mildicut 2,5			Proclaim 1,25	Teldor 1,25
<p>En cas de sporulation de mildiou ajouter 400gr de cuivre métal afin de lutter contre les repiquages. !! aux mélanges avec certains produits ex fosetyl qui peuvent flocculer dans la cuve, vérifiez les mélanges de spécialités commerciales avec votre distributeur.</p>					
En agriculture Biologique :					
1	350-450 gr cuivre métal + soufre poudre 4kg				
	Botrytis : Armcarb 3 ou Mevalone 3				
Insecticides	Pyrevert 1,5 + Argile 7 (ou Talc 7) + Adjuvant / Tordeuses : Succès 4 : 0,1L / Fycilia 1,5 ou Bacillus T (dipel) 1kg				
	Oligos et substances de bases :				
Pnpp / Substances de bases :	Les préparations à base de pissenlit et camomille				
Carences / Oligos éléments :	Les apports d'oligos éléments avec de L'azote, Bore, Zinc, Magnésie et Fer pour une bonne mise en réserve				
	Adjuvants :				
	Sticman 0,1% ou Heliosol (ou helioterpen) 0,5% ou Djeen : 0,1% ou Oliofox / LE846 1 % (tous homologués AB)				
<p>!! Vérifiez les compatibilités physiques et réglementaires lors de votre choix produit Attention à respecter les grammages ha de matières actives ex Glyphosate 450gr/ha sous la rang</p>					

L'argile/talc et le lait de chaux :

Ces substances vous permettent de limiter les réimplantations des cicadelles et d'éviter des coups de soleil. Des formes liquides existent pour les pulvés qui ne le tolèrent pas.

[Pour aller plus loin sur les argiles et talc \(lien\)](#)

Méthodes alternatives et prophylactiques :

vigueur de la vigne. Mais il ne figure pas dans cette liste car celle-ci se veut applicable à tous les objectifs de rendement.

Bio-agresseurs	Techniques alternatives et prophylaxie	Objectifs
Mildiou	Drainage du sol	Limiter les flaques réduit les possibilités de formation de foyers primaires
	Enherbement, travail du sol, épamprage	Diminuer le développement d'organes verts à proximité du sol
	Travail du sol (avant risque mildiou élevé)	Détruire les plantules issues des semis de pépins
	Ebourgeonnage, effeuillage	Limiter les entassements de végétation pour réduire la durée d'humectation des grappes
Oïdium	Ebourgeonnage, effeuillage	Favoriser l'insolation et l'aération des grappes car l'oïdium est sensible aux UV
	Maîtrise de la fertilisation azotée et enherbement	Réduire la vigueur
Black Rot	Destruction des bois de taille élimination des vieux bois et des baies momifiées	Limiter la source d'inoculum
	Ebourgeonnage, effeuillage	Limiter les entassements de végétation pour réduire la durée d'humectation du feuillage
Pourriture grise et acide	Drainage du sol	Limiter les « mouillères »
	Maîtrise de la fertilisation azotée, enherbement	Réduire la vigueur
	Ebourgeonnage, effeuillage	Limiter les entassement de végétation et aérer les grappes pour réduire les durées d'humectation
	Maîtrise des vers de grappes et de l'oïdium	Limiter les risques de porte d'entrée pour le champignon

Liste complète disponible [ICI](#)

Afin de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires des outils sont à votre disposition :

Il vous est possible d'utiliser des produits de **biocontrôle**, la liste est disponible en cliquant sur le [lien](#).

-Substances de bases / PNPP* : [Les substances de bases en viticulture ITAB](#)

-Soutien nutritionnel : [Les désordres nutritionnels de la vigne \(INRA\)](#)

[Quelques résultats d'essais sur des produits alternatifs \(Lien IFV\)](#)

-Proscrivez les mélanges de produits phytopharmaceutiques dangereux pour les abeilles.

-Les couverts végétaux et les différents enherbements implantés favorisent les auxiliaires, et le développement de nombreuses espèces qui sont bénéfiques à la vigne. [Lien](#)

pe-cos-enr- n°207-21/04/2021

La Chambre d'agriculture du LOT est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multisites porté par l'APCA.

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Lot. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Élevage et de l'Alimentation
Cahors

Vos interlocuteurs

Pôle environnement et végétal
environnement-vegetal@lot.chambagri.fr - 05 65 23 22 22

Julien BENIER, conseiller viticole
j.benier@lot.chambagri.fr - 06 25 76 26 45

Florence LEOBON, conseillère viticole
f.leobon@lot.chambagri.fr - 06 25 76 26 30



Chambre d'agriculture du Lot
430 avenue Jean Jaurès
CS60199
46004 Cahors Cedex 9